



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 février 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 24 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Serbie-et-Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte de la lettre datée du 23 février 2004 que Goran Svilanović, Ministre des affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro, vous a adressée (voir annexe).

Le Premier Conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Roksanđa Ninčić



**Annexe à la lettre datée du 24 février 2004,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Serbie-et-Monténégro
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

23 février 2004

Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude à la suite du crime qui vient d'être commis au Kosovo-Metohija contre Zlatimir Kostić, 36 ans, de Kosovo Polje et Milijana Marković, 24 ans, de Staro Gracko, qui ont été pris en embuscade et tués.

Il est tout à fait révoltant que, depuis le déploiement de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au Kosovo-Metohija, pas moins de 22 Serbes aient été tués dans la seule ville de Lipljan sans qu'un seul de ces crimes n'ait été élucidé. L'assassinat tragique de deux civils innocents remet gravement en question la décision prise par le Commandant de la KFOR, quelques jours seulement avant le crime, de retirer la brigade multinationale Centre responsable du secteur de Lipljan.

La réalisation des objectifs proclamés par l'Organisation des Nations Unies – assurer la sécurité, la liberté de mouvement et le respect des droits de l'homme, notamment les droits des minorités, pour tous les citoyens du Kosovo-Metohija – a été fortement compromise. On saurait difficilement envisager la mise en oeuvre d'une forme quelconque de société démocratique dans une situation où la KFOR et la MINUK sont incapables de garantir aux Serbes ne serait-ce que le droit à la vie. Malheureusement, les condamnations les plus fermes émanant du Conseil de sécurité et d'autres organisations internationales compétentes n'ont pas contribué à améliorer la situation sécuritaire ni même à identifier et arrêter les auteurs des crimes. Permettez-moi de rappeler les meurtres non résolus de 14 agriculteurs à Staro Gracko, de la famille Stolić à Obilić, et de deux enfants à Gorazdevac. Cette inefficacité de la KFOR et de la MINUK remet gravement en question leur autorité ainsi que celle du Conseil de sécurité, qui leur a confié la tâche de mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999). Elle a aussi pour effet que les extrémistes et les terroristes du Kosovo-Metohija comprennent que les violences motivées par des considérations ethniques dont ils se rendent coupables continueront d'être impunies.

Je suis convaincu que personne ne saurait tolérer le fait qu'en ce début du XXI^e siècle, la vie de chaque Serbe soit menacée dans une région d'Europe où des contingents des Nations Unies sont déployés. Il est donc déplacé de critiquer les Serbes pour les réserves qu'ils ont exprimées à l'égard de certaines affirmations selon lesquelles un niveau de sécurité satisfaisant avait été atteint au Kosovo-Metohija et les conditions réunies pour qu'ils puissent protéger leurs intérêts et exercer leurs droits au sein des institutions existantes. En outre, il n'est pas logique que la communauté internationale montre du doigt les institutions parallèles comme constituant l'un des obstacles majeurs au rétablissement de l'état de droit au Kosovo-Metohija, alors même que les Serbes vivent constamment dans la peur, confrontés aux crimes et aux attentats.

Les récents assassinats viennent apporter tragiquement la preuve que, jusqu'à présent, toutes les déclarations, condamnations et injonctions du Conseil de sécurité n'ont malheureusement pas pu mettre un terme à la terreur qui règne au Kosovo-Metohija. Cette fois-ci, la Serbie-et-Monténégro espère donc que le Conseil de sécurité cherchera par des mesures décisives et concrètes à identifier et à traduire en justice les auteurs de ces crimes et des autres crimes, évitant ainsi que d'autres ne soient commis et apportant la sécurité à tous les citoyens du Kosovo-Metohija. Sinon, au lieu de la société multiethnique que nous nous sommes tous engagés à créer, nous nous retrouverons sous peu face à un Kosovo-Metohija ethniquement pur. À n'en pas douter, ni le Conseil de sécurité ni aucun membre de la communauté internationale n'est prêt à assumer la responsabilité d'une telle évolution de la situation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Goran Svilanović
